



Valence Romans  
DÉPLACEMENTS



**Madame Françoise CHAZAL**  
Maire  
45 Grand Rue  
26800 ETOILE SUR RHÔNE

Ref : MP/JM/NB/CG/CB

Alixan, le 27 JAN. 2021

**Objet : Avis de Valence-Romans Déplacements sur le projet de Règlement local de publicité de la commune**

Madame le Maire,

*Chère Françoise*

Je fais suite à votre courrier du 5 janvier dernier informant de l'arrêt du projet de règlement local de publicité de votre commune.

En tant que personne publique associée, Valence-Romans Déplacements émet un avis favorable au projet de règlement local de publicité de votre commune.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

*Marylène*

**Marylène PEYRARD**  
Présidente  
Valence-Romans Déplacements

*me*



**Madame le Maire**  
Mairie d'Étoile sur Rhône  
45 Grande Rue  
**26 800 ÉTOILE SUR RHONE**

Rovaltain, le 12 mars 2021

**Nos réf :** LB/OB - JF - 07

**Objet :** Avis sur le projet de Règlement Local de la Publicité

Madame le Maire,

Vous avez transmis à notre syndicat le projet de Règlement Local de la Publicité de la commune d'Étoile-sur-Rhône pour recueillir son avis et nous vous en remercions.

Au vu des orientations et objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Rovaltain, notre bureau syndical a examiné le 26 février dernier votre projet de RLP.

Après en avoir délibéré, notre bureau syndical a émis un avis favorable comme indiqué dans la délibération ci-jointe.

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous serai reconnaissant de bien vouloir faire parvenir au syndicat mixte le dossier approuvée (en format numérique).

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

**Lionel BRARD**

Président

PJ : Délibération du bureau syndical du 26 février 2021

## **DECISION du BUREAU SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche**

Le 26 février 2021 à 8H30 se sont réunis à Bourg-lès-Valence les membres du bureau

Etaient présent(e)s : Xavier ANGELI, Jean-Louis BONNET, Lionel BRARD, Jacques DUBAY, Yann EYSSAUTIER, Christian GAUTHIER, Sylvie GAUCHER, Dominique GENTIAL, Philippe HOURDOU, Philippe LABADENS, Michel MIZZI, Jean-Louis VASSY.

Etaient excusé(e)s : Michel BRUNET (pouvoir à M. BRARD), Fabrice LARUE (pouvoir à M. GAUTHIER), Franck SOULIGNAC, Jean-Paul VALETTE.

Date de convocation : 17 février 2021 - Nombre de délégués en exercice : 17 - Nombre de délégués présents : 12 - Nombre de pouvoirs : 2

### **Objet : Avis du syndicat mixte sur le projet de Règlement Local de la Publicité de la commune d'Etoile-sur-Rhône**

Vu la délibération n°16-16 du comité syndical approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n°20-31 du 15 septembre 2020 du comité syndical déléguant au Bureau ou, le cas échéant au Président, l'émission des avis sur les documents d'urbanisme,

Vu le projet de Règlement Local de la Publicité de la commune d'Etoile-sur-Rhône transmis par la commune au Syndicat le 12 janvier 2021,

Considérant l'analyse technique des services du syndicat mixte au regard des dispositions du DOO,

Considérant que la commune a traduit de manière satisfaisante les orientations et objectifs du SCoT dans son projet de Règlement Local de la Publicité,

#### **LE BUREAU SYNDICAL,**

après délibération et à l'unanimité des membres présents soit 14 voix pour,

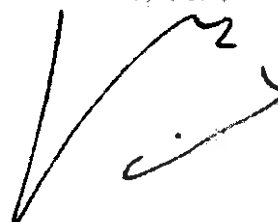
#### **DÉCIDE :**

- ☐ **De donner un avis favorable sur le projet Règlement Local de la Publicité de la commune d'Etoile-sur-Rhône,**
- ☐ **D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente.**

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

**Lionel BRARD**

**Président**





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des  
Affaires culturelles**



**Madame le Maire  
Hôtel de Ville  
26800 ETOILE**

**Unité départementale de l'architecture  
et du patrimoine de la Drôme**

**Valence, le 25/01/2021**

Affaire suivie par : Arnaud Paisant

Courriel : [arnaud.paisant@culture.gouv.fr](mailto:arnaud.paisant@culture.gouv.fr)  
Tél. : 04 75 79 74 60

Réf. : *bureautique/Etoile/droitdossols/20210  
125*

**Madame le Maire,**

La commune d'Etoile-sur-Rhône possède un riche patrimoine bâti et paysager. Ce caractère exceptionnel a justifié une multiplication de protections diverses sur l'ensemble de la commune, au titre des monuments historiques (loi de 1913) et au titre des sites (loi de 1930).

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine souhaite apporter des observations sur ce projet de règlement pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine.

Le centre ancien de la Commune d'Etoile sur Rhône (le Village qui est site inscrit, abords de l'Eglise et la porte médiévale) devra respecter les dispositions suivantes :

- Les enseignes doivent respecter l'ordonnancement vertical de la façade, la modénature de l'immeuble, ses ouvertures. La pose en bandeau continu sur la largeur de la parcelle est interdite, de même la pose de bandeaux sur les trumeaux.
- Les enseignes doivent rester dans l'emprise de la devanture. Elles ne doivent pas dépasser le niveau du rez-de-chaussée sauf cas particulier (présence d'un entresol, différence de niveau en angle de rue...).
- Une enseigne drapeau est autorisée par façade, elle aura pour dimension 60 x 60 cm maximum et sera positionnée au maximum sous les allèges des fenêtres du 1<sup>er</sup> étage.
- Les caissons lumineux, les néons, les enseignes clignotantes sont interdits.
- Il ne sera autorisé qu'une enseigne parallèle (sur la devanture) et une enseigne perpendiculaire (enseigne-drapeau) par commerce et par façade. L'enseigne sera constituée de lettres découpées fixées sur la devanture ou la façade.

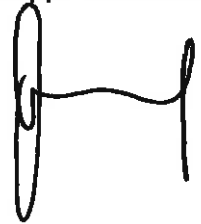
*CP*

**Aussi, l'UDAP émet un avis favorable à ce règlement local de publicité sous réserve de l'intégration des remarques précédemment citées.**

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'Architecte des Bâtiments de France,  
Chef de l'UDAP de la Drôme,

Philippe ARAMEL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical stroke on the right.